

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 JANVIER 2024

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LUNDI 22 JANVIER À VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M.PAVARD, M. DESPRÉS, Mme PINEAU, Mme MICHALAKI, M. BARADE, M. HEBERT, M. GUENE, Mme FERANDO, Mme FOLAN, Mme MARTIN-SERUS, Mme PREMARTIN, Mme PROVOTS
<u>Avaient donné pouvoir</u>	M. LEFEUVRE donne pouvoir à Mme PINEAU, M. VIVIER donne pouvoir à M. PAVARD

- Désignation du secrétaire de Séance : M. Kevin GUENE
- Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2023 : approuvé à l'unanimité

Ajout d'une délibération : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

Affaires Générales

1 – Proposition d'installation des cloches électroniques

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il a reçu deux devis pour une sonorisation des cloches de l'Eglise Saint-Martin et souhaite les présenter.

Madame Martin-Sérus prend la parole et fait part de son mécontentement d'avoir appris en lisant le bulletin municipal qu'il était envisagé de faire installer une sonorisation prochainement. En effet, elle avait été mandatée, il y a plusieurs mois, afin de se renseigner pour trouver un éventuel mécénat pour la réparation des cloches actuelles.

Elle souligne qu'elle est surprise de cette présentation de devis, pensant que la réparation des cloches était le premier choix.

Monsieur le Maire rappelle que la réparation des cloches représente un coût avoisinant les 35.000 € et un temps indéterminé pour réunir le financement et faire exécuter les travaux (sans doute, plus de deux ans), alors qu'une installation de sonorisation pourrait se faire en trois semaines. Il rappelle également combien il est important pour de nombreux villageois de retrouver au plus vite l'âme du village.

A la suite d'un long débat, il a été décidé de convoquer la commission travaux le 05 février prochain afin d'étudier les différentes possibilités. Ce dossier sera réétudié au prochain Conseil.

2 – Zone d'Accélérations des Energies Renouvelables
Délibération n° 2201202401

Monsieur le Maire rappelle la réunion du Conseil du 27 novembre dernier au cours de laquelle avaient été définies les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Il ajoute qu'une consultation publique a été effectuée du 7 au 23 décembre 2023 qui a recueilli une seule observation, laquelle valide le choix du Conseil.

Il soumet le document à l'approbation du Conseil qui a été accepté à l'unanimité des présents et représentés.

Finances

3 – Subvention récréajeux

Délibération n° 2201202402

La ludothèque de récréajeux sollicite par courrier en date du 15 décembre 2023 une subvention pour l'année 2024 à hauteur de 0,32 centimes par habitant. Pour mémoire la subvention 2023 était de 300 euros.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés d'accorder une subvention de 320 euros à la ludothèque de récréajeux pour l'année 2024.

4° Autorisation de virements de crédits pour le budget commune 2024

Délibération n° 2201202403

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Ainsi, si une dépense nouvelle d'investissement devait intervenir **après le 1^{er} janvier 2024 et** avant le vote du budget, celle-ci devrait faire l'objet d'une délibération.

Il convient donc de prendre cette délibération pour régler les trois factures suivantes :

- Blin ingénierie pour l'étude technico-économique sur le groupe scolaire pour un montant de 5 040 euros TTC à l'imputation 203 – chapitre 20
- Carré d'aire pour diagnostic et faisabilité technico-économique sur le groupe scolaire pour un montant de 3 360 euros TTC à l'imputation 203 – chapitre 20
- Electro Service achat d'un réfrigérateur neuf pour la salle des fêtes pour un montant de 575 euros TTC à l'imputation 2184 – chapitre 21.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la présente délibération et autorise M. le Maire à les trois factures d'investissements.

INFORMATIONS

a) Démission de Monsieur Philippe Dutertre

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Monsieur Philippe Dutertre à compter du 3 janvier 2024.

b) **Dotation du produit des amendes de police de circulation routière**

Chaque année la dotation du produit des amendes de police de circulation routière va être répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il appartient au Conseil départemental d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation, puis à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté d'attribution au bénéfice des communes.

Les opérations éligibles concernent la création de travaux de nature à améliorer les transports en commun, la sécurité et la circulation routières en agglomération.

Si la commune envisage de réaliser en 2024 un projet répondant aux conditions, un dossier devra être adressé avant le 15 avril prochain.

La commission travaux se réunissant le 5 février prochain, étudiera l'éventuel installation d'un radar pédagogique. Ce sujet sera revu au prochain Conseil.

c) **Citéos : fourniture de kits rétrofits pour les candélabres**

Monsieur le Maire présente au Conseil un devis CITEOS d'un montant de 2038,02 € TTC correspondant à la fourniture de cinq kits rétrofits. Il s'agit de convertir, au fil du temps, les mâts lumineux qui sont défectueux par un système led.

Monsieur DESPRES fait part de ses informations prises auprès de la société REXEL : 102 euros HT pour un led spécial 90 W et 51 euros HT pour un led 41 W.

Après débat, il a été décidé d'obtenir plus de renseignements sur le devis CITEOS et d'acheter, chez Rexel, un jeu de chaque ampoule afin d'observer l'efficacité de ces équipements

d) **Fermeture d'une classe envisagée par l'Inspection académique**

Monsieur le Maire s'est entretenu dernièrement téléphoniquement avec l'Inspectrice Académique de Sablé sur Sarthe. Une fermeture de classe est envisagée pour la rentrée de septembre 2024.

e) **Pour information et par délégation, le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas exercé son droit de préemption concernant les biens situés**

- parcelles Section D numérotées 261, 262, 263 868 et respectivement d'une superficie totale de 13 a 63 ca.
- parcelle Section B numérotée 227 et respectivement d'une superficie totale de 00 ha 00 a 96 ca.
- parcelle Section B numérotée 156 et respectivement d'une superficie totale de 00 ha 00 a 60 ca.

5 - Déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le Bourg

Délibération 2201202404

Monsieur Le Maire est destinataire d'une demande d'intention d'aliéner un bien situé dans le bourg présentée par Maître Yann Malbois rue de la gare 72330 Arnage

Conformément au Plan Local d'Urbanisme -pièce n° 5.1 du 21 janvier 2008, ce bien se trouve dans le périmètre de préemption.

Il s'agit de la parcelle :

- Section B numérotée 297 et respectivement d'une superficie de 113 m2

Le débat est ouvert quant à l'acquisition ou non de ce bien. La commune décide de ne pas préempter sur ce bien.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

- f) Les communes de Chemiré-le-Gaudin, Soulligné-Flacé et Fercé sur Sarthe avaient postulé, ensemble, au déploiement du programme « Villages Avenir » le 10 octobre 2023.

Il s'agissait d'obtenir :

- un accompagnement dans la conception de projets propres à chaque commune,
- d'apporter des solutions aux besoins du quotidien en matière de logement, de mobilité ou, encore, de sécurité et de renforcer l'attractivité en pérennisant les zones de revitalisation rurale.

Les communes ont été informées qu'elles n'avaient pas été retenues.

g) **Commissions Finances**

Les futures commissions Finances auront lieu :

- Le mercredi 7 février à 18 h 30,
- Le mercredi 28 février à 18 h 30,
- Le samedi 9 mars à 9 heures
- et le samedi 23 mars à 9 heures.

Questions diverses

- Planning des Conseils municipaux pour l'année 2024, sachant que ces dates peuvent être modifiées en fonction de l'actualité

19 février 2024	8 avril 2024 spécial vote des budgets
13 mai 2024	17 juin 2024
9 septembre 2024	14 octobre 2024
25 novembre 2024	16 décembre 2024

La séance est levée à 22 h 45.

M. Michel PAVARD	M. Mickaël DESPRÉS	Mme Véronique PINEAU	Mme Delphine MICHALAKI
Présent	Présent	Présente	Présente
M. Armand LEFEUVRE	Mme Sylvia PROVOTS	M. Bertrand VIVIER	M. Nicolas BARADE
Donne pouvoir à Mme PINEAU	Présente	Donne pouvoir à M. PAVARD	Présent
M. Kévin GUÉNÉ	M. Ken HÉBERT	Mme Betty FOLAN	Mme Angélique MARTIN
Présent	Arrivé à 20 h 45 Présent	Présente	Présente
Mme Mélanie PRÉMARTIN Présente	Mme Charlotte FERANDO Présente		